

**CITATION DIRECTE
DEVANT
LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE LISIEUX**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

Le : trois mars à 11 heures 37

A LA REQUETE DES PARTIES CIVILES CI-APRES DESIGNÉES :

1^o) Madame Catherine, Elisabeth AUZIERE née AUDOY
Née le 2 avril 1944 à BAZAS (33), de nationalité française, retraitée

2^o) Monsieur Jean-Louis, André, Roger AUZIERE
Né le 28 février 1943 à MEUDON (92), de nationalité française, retraité

Afin de répondre aux dispositions de l'article 53 de la loi du 29 juillet 1881, Madame Catherine AUZIERE ainsi que Monsieur Jean-Louis AUZIERE élisent, tous deux, domicile au cabinet de Maître Lionel SAPIR, avocat inscrit au Barreau de LISIEUX, [REDACTED]

AYANT TOUS DEUX POUR AVOCAT PLAIDANT :

Maître Henry MONS, avocat au Barreau de LISIEUX, case n°8
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

J'AI, HUISSIER SOUSSIGNE

Nous, SARL 2 ARCS, Huissiers de Justice Associés
près le Tribunal Judiciaire d'ANGERS
ayant son siège 14 Rue Lazare Carnot
à SEGRE EN ANJOU BLEU (Maine et Loire),
représentée par M^e A. BONNIN et M^e N. SOUCHELEAU,
l'une d'elles soussignée.